

DELIBERATION

39 (5.6)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Majoration des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire expose que l'article L 2123-22 du CGCT prévoit une majoration des indemnités de fonction de 15 % par rapport à celles votées par le conseil municipal pour une commune chef-lieu de canton.

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon étant chef-lieu de canton, Monsieur le Maire propose d'appliquer une majoration de 15 % au Maire, adjoints, et aux conseillers délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **FIXE** comme suit les indemnités à allouer mensuellement, à compter du 4 juillet 2020, aux Maire, Adjoints et Conseillers délégués, à savoir :
 - **Monsieur le Maire** : **55 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, auxquels il convient d'ajouter **15 %**, soit 2 460,04 €
 - **Premier Adjoint** : **37 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, auxquels il convient d'ajouter **15 %**, soit 1 654,94 €
 - **Autres Adjoints** : **18,50 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique auxquels il convient d'ajouter **15 %**, soit 827,47 €
 - **Conseillers délégués** : **9,25 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique auxquels il convient d'ajouter **15 %**, soit 413,73 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal d'Andrézieux-Bouthéon

➤ Le Maire	François DRIOL	55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Premier Adjoint	Marc MONTEUX	37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Deuxième Adjointe	Nicole BRUEL	18,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Troisième Adjointe	Eric VOCANSON	18,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Quatrième Adjointe	Hélène FABRE	18,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Cinquième Adjointe	Cyrille CHAPOT	18,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Sixième Adjoint	Céline MONTAGNON	18,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Conseillère déléguée	Michèle DUCREUX	9,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Conseiller délégué	Patrick BAYET	9,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Conseillère déléguée	Marie Claire GRANGE	9,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)
➤ Conseiller délégué	Pierre Julien MARRET	9,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	+ 15 % (*)

(*) Au titre de commune chef-lieu de canton.